

## COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Compte rendu de la rencontre du comité consultatif EHDAA tenue le 9 décembre 2014 à 19 h à la salle des commissaires du centre administratif.

Présences	Martin Grenier	Représentant du personnel de direction adjointe
	Huguette Lefebvre	Représentante du personnel professionnel
	Valérie Boucher	Représentante de l'école La Source
	Nathalie Leblanc-Joannette	Représentante de l'école Notre-Dame-de-Protection
	Lucie Cloutier	Représentante de l'école La Source
	Josée Monderie	Représentante de l'école La Source et présidente du comité consultatif EHDAA
	Aline Poirier	Représentante de Clair Foyer
	Hélène Salois	Représentante de l'école Bellecombe
Absences	Dominique Caron	Représentante de l'école Sacré-Cœur
	Denise Morin	Représentante de l'école D'Iberville
	Josée St-Arnaud	Représentante du Centre de réadaptation La Maison
	Nina Tourigny	Représentante de l'école Kinojévis
	Sonia Levesque	Représentante du personnel enseignant au primaire
	Sonia Paquette	Représentante du personnel de soutien
	Nathalie Paré	Représentante du personnel de direction adjointe
	Sandra Roy-Gaumont	Représentante de l'école des Kekeko
	Nathalie Tremblay	Représentante de l'école Granada

### 1. Mot de bienvenue

M. Martin Grenier souhaite la bienvenue aux membres.

IL revient sur la nature même du comité consultatif EHDAA qui a pour fonction :

- de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;
- de donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

M. Grenier nous décrit la composition du comité qui se réfère à la Politique P-38-SE *Politique relative aux règles de formation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (Articles 185 et 186, Loi sur l'instruction publique)*.

Concernant les points qui seront traités au cours de l'année, il nous invite à lui soumettre les sujets dont nous aimerions discuter au point 11.1, et ce, même s'il y a eu échange sur ces sujets antérieurement.

Aussi, des invités de différentes professions apporteront leur expertise. Les rencontres se dérouleront dans un climat constructif sans parler de condition particulière.

## **2. Présentation des membres du comité**

M. Grenier se présente à titre d'adjoint directeur des Services éducatifs et adjoint directeur de l'école D'Iberville sous la direction de Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice du Service de l'enseignement.

La présentation des membres du comité se poursuit.

## **3. Nomination à la présidence du comité consultatif EHDAA**

Mme Valérie Boucher propose à la présidence Mme Josée Monderie, celle-ci accepte et est réélue pour un mandat d'un an.

M. Martin Grenier mentionne que toute proposition peut être faite à la présidente.

## **4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté.

## **5. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents de la CSRN**

Le rôle de la représentante ou du représentant au comité de parents de la CSRN consiste à apporter les faits importants discutés de part et d'autre.

En référence à l'an passé, une chaîne de nomination pour la représentation au comité de parents était organisée. Mme Monderie propose de continuer dans ce sens : 2 personnes attitrées qui vont à tour de rôle aux rencontres. Après concertation, le comité opte pour nommer une personne différente à chaque rencontre. Ce point sera mis à l'ordre du jour pour les prochaines rencontres.

Mme Hélène Salois se propose pour représenter le comité EHDAA à la rencontre du comité de parents le 14 janvier 2015.

## **Le point 10 est discuté à ce point - Nomination d'une représentante ou d'un représentant au conseil des commissaires de la CSRN**

Après consultation auprès du comité, la représentation au conseil des

commissaires se fera de la même façon qu'au comité de parents et Mme Nathalie Leblanc-Joannette sera la représentante parent à la réunion du conseil des commissaires le lundi 15 décembre 2014.

## **6. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 13 mai 2014**

Le compte rendu est accepté tel que lu.

## **7. Présentation du calendrier des rencontres du comité consultatif EHDAA**

Le calendrier des rencontres est distribué.

## **8. Informations diverses**

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

## **9. Frais de déplacement et de gardiennage**

M. Grenier nous fait part des modalités de l'an passé :

- les frais de déplacement au taux autorisé selon la politique est de 0,48 \$ le kilomètre;
- les frais de gardiennage au taux horaire est de 6 \$ / heure;
- les frais seront remboursés 2 fois par année soit avant Noël et à la fin de l'année scolaire ou à la demande du membre.

Il demande aux parents si le taux horaire de 6 \$ / heure pour le gardiennage leur convient, les parents donnent leur accord.

## **10. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au conseil des commissaires de la CSRN**

Ce point a déjà été discuté au point 5.

## **11. Questions diverses**

### **11.1 Proposition de sujets :**

Sujets apportés à la rencontre du 21 octobre 2014 :

- parler de la concertation entre le milieu médical et le milieu scolaire (la

- mécanique);
- publiciser le dépliant sur les aides technologiques (guide à l'intention des parents). Monsieur Grenier apportera ce document à la prochaine rencontre.
- rencontrer du personnel de terrain de la CSRN, comme l'an passé, et les partenaires externes (voir l'arrimage qui se fait);
- aborder le protocole.

Sujets apportés à la rencontre de ce soir :

- trouble du déficit de l'attention (TDA);
- présentation des services offerts à la CSRN sous forme d'un organigramme;
- mise à niveau des aides technologiques;
- mise à niveau de la *fusion du réseau de la santé et des commissions scolaires* lorsque les structures seront définies pour desservir la clientèle;
- présentation des services de la CSRN dans les établissements scolaires. Présentation faite l'an passé par M. Grenier. (Sous forme de PowerPoint)

## **11.2 Fusion des commissions scolaires**

Demande d'un membre : « Est-ce que le comité consultatif EHDAA sera dissout à la suite de la fusion des commissions scolaires? »

Non, car les fusions sont prévues dans la Loi à moins que des modifications y soient apportées.

## **12. Courrier**

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

## **13. Date de la prochaine rencontre : le 10 février 2015.**

## **14. Levée de l'assemblée**

La rencontre se termine à 8 h30.

Compte rendu rédigé par Dominique Bordeleau